



**AVIS N° 19-A-16**

**ANNEXE II**

**« INSTRUCTION DE L'AVIS »**

## INSTRUCTION DE L'AVIS

1. Dans le cadre de la révision de la carte relative à l'installation des huissiers de justice et des recommandations associées prévues, prévue par la loi du 6 août 2015, l'Autorité de la concurrence a lancé une consultation publique le 19 avril 2019, marquant le début de l'instruction du présent avis.
2. A l'occasion de l'instruction, 14 acteurs ont été entendus dans le cadre d'entretiens menés entre avril 2019 et octobre 2019 par les services de l'Autorité de la concurrence, notamment :
  - a) la section des huissiers de justice de la chambre nationale des commissaires de justice ;
  - b) la DACS et la DGCCRF ;
  - c) plusieurs chambres départementales ;
  - d) plusieurs présidents de tribunal de commerce ;
  - e) plusieurs syndicats d'huissiers de justice ;
  - f) une association de consommateurs ;
  - g) plusieurs huissiers de justice installés dans le cadre de la « loi Macron » ou souhaitant s'installer ;
  - h) l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
3. La consultation publique susmentionnée, dont les résultats sont synthétisés dans l'annexe I, a été menée entre le 19 avril 2019 et le 19 mai 2019. La consultation à destination des huissiers de justice, sous forme de questionnaire en ligne composé de 84 questions, a reçu 145 contributions. Après vérification des informations permettant l'identification des huissiers de justice participants et du caractère complet de leur contribution, 136 contributions exploitables ont été retenues pour l'analyse. Parmi ces contributions, 7 provenaient d'instances représentatives, associations, groupements ou autres.